

l'agriculture de nos prairies et échapper ainsi aux risques que court une économie de récolte unique. Cela dit, monsieur l'Orateur, j'espère avoir présenté quelques suggestions constructives pour améliorer le projet, et je tiens maintenant à m'associer au ministre pour enjoindre les agriculteurs à s'engager à fond dans l'exécution de ce programme ingénieux et à en profiter.

Le gouvernement a reconnu la gravité du problème qu'affronte l'industrie céréalière, et je veux aussi lui en exprimer ma satisfaction. Ce programme donnera aux agriculteurs l'assurance tangible qu'ils ne sont pas oubliés. Dans la mesure où ceux-ci pourront bénéficier de ces 100 millions de dollars, l'économie des Prairies en recevra une injection fortifiante et nécessaire. Les possibilités de livraison seront au total au moins aussi élevées en 1970-1971 qu'en 1969-1970, il ne faut pas l'oublier. Ces 100 millions de dollars qui, en tout ou en partie, profiteront aux agriculteurs, représenteront une nette amélioration du revenu. Comme je l'ai dit, j'espère même qu'au moins quelques agriculteurs en exprimeront aussi très ouvertement leur satisfaction. En fait, certains d'entre eux m'en ont déjà touché un mot. Mais il n'est pas facile à un agriculteur de l'Ouest de louer un gouvernement fédéral.

Avec votre permission, je vais terminer en politicien et préciser que ce programme est digne d'éloges. On devrait dire aux gens qui en profitent, et ils sont légion, qu'il a pu être réalisé grâce au dur labeur des ministres des Prairies. Alors qu'à Ottawa, le régime était à l'austérité, ils ont réussi à persuader leurs collègues et le premier ministre d'affecter 100 millions de dollars à ce programme.

Sans le concours de certains députés des Prairies de l'arrière-ban libéral, qui ont insisté pour qu'on verse des subventions en espèces aux céréaliculteurs, sans l'appui de certains ministres des Prairies, sans la présence, en particulier, d'un ministre député de la Saskatchewan, qui n'était pas des nôtres entre 1963 et 1968, je ne crois pas que ce programme aurait vu le jour.

Une voix: Vous n'en auriez pas eu besoin.

M. Douglas (Assiniboïa): Plusieurs, parmi les autres membres du cabinet, se sont assez intéressés à l'Ouest canadien pour s'y rendre à plusieurs reprises, afin de mieux se renseigner sur la situation. Même avec tous ses avantages et ses améliorations évidentes, je ne pense pas que ce programme aurait été approuvé si le premier ministre n'avait pas pris le temps, l'été dernier, d'étudier personnellement le problème du blé. Il a ainsi acquis une bonne compréhension de la production céréalière, avec tous les risques qu'elle comporte.

Une voix: Vous êtes plutôt crédule.

M. Douglas (Assiniboïa): Aussi, j'espère que de nombreux députés et de nombreux citoyens à travers le pays se joindront à moi pour admettre avec gratitude que le gouvernement a fait un pas très important vers la solution du délicat problème agricole de l'Ouest.

Une voix: Amen!

M. Cliff Downey (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le ministre chargé de la Commission du blé (M. Lang) annoncer vendredi ses nouvelles mesures pour les fermiers de l'Ouest. J'ai ensuite écouté mon propre leader et celui du NPD en parler plutôt durement, et j'ai pensé qu'ils allaient peut-être un peu vite en besogne. Étant nouveau ici, j'ai pensé, dans mon innocence, que le ministre avait fait de son mieux pour nous et je lui ai même envoyé une note de félicitations. Que je suis naïf! Comme tant d'autres propositions gouvernementales, il ne s'agissait que d'une manœuvre politique dont je ne me suis pas rendu compte sur le coup.

Pendant la fin de semaine, j'ai eu le temps de voir comment ses propositions pouvaient s'adapter à mon propre programme, car je suis encore cultivateur, et je n'en ai pas sorti grand-chose. En fait, dans mon cas, je vais être obligé de labourer cinq ou six cents acres de pâturage pour arriver au quota qui me permettra de payer mon avance en espèces.

L'hon. M. Lang: Il n'y a pas de quota là-dessus.

M. Downey: Au cours des quelques minutes dont je dispose, je vais essayer, monsieur l'Orateur, de mettre en lumière certaines des faiblesses qui caractérisent, à mes yeux, ces mesures. Prenons, par exemple, un homme disposant de 1,000 acres de terres cultivées, superficie pour laquelle un contingent a été fixé. Supposons qu'il ait coopéré avec le gouvernement et tenté de diversifier sa production au cours des dernières années, ce qui l'aurait amené à convertir en pâturages quelques 400 acres. Se conformant aux directives gouvernementales qui l'encouragent à procéder à la mise en jachère d'été, il organise sa production en affectant une moitié de la superficie restante à la mise en jachère et une autre moitié à la récolte. Il a donc en fin de compte 400 acres de pâturages, 300 acres de jachère d'été et 300 acres de terres effectivement cultivées.

Aux termes du nouveau système des contingents, 25 p. 100 de la superficie mise en jachère d'été l'an passé, c'est-à-dire 75 acres, sont rajoutés à son nouveau contingent pour